NOUVELLE POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS

Améliorer l'accessibilité, la qualité et le positionnement de nos universités, ici et à l'international

UNE AUGMENTATION DU FINANCEMENT GLOBAL DE CHAQUE UNIVERSITÉ

Pour la réussite des étudiants

- Hausse de 11,3 % pour l'ensemble des 19 établissements universitaires par rapport à 2016-2017
- Hausse de 11,8 % pour le réseau de l'Université du Québec
- 1,5 G\$ de plus, à terme, en 2022-2023

UN MEILLEUR SOUTIEN AUX ÉTABLISSEMENTS DE PLUS PETITE TAILLE, MAJORITAIREMENT EN RÉGION

Pour la vitalité de nos collectivités

• 6,3 M\$ supplémentaires, pour un total de 72,5 M\$, dans le but de tenir compte de la taille, de l'éloignement des grands centres et de la mission de couverture territoriale, qui expliquent les dépenses d'enseignement plus élevées par étudiant des universités de plus petite taille.

PLUS DE FLEXIBILITÉ POUR AUGMENTER LE NOMBRE D'ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Pour le développement social, économique et culturel du Québec

- Autofinancement du coût de la formation des étudiants internationaux non exemptés, aux 1^{er} et 2^e cycles, à l'exception des formations orientées vers la recherche, permettant aux universités une plus grande flexibilité dans la tarification et dans l'attraction de ces étudiants.
- 22,8 M \$ réinvestis dans l'aide directe aux établissements francophones pour accueillir environ 2 500 nouveaux étudiants internationaux, soit une subvention équivalente à 9 000 \$ par étudiant additionnel.
- Élargissement aux francophones de Belgique des avantages actuellement consentis aux étudiants de France.

UNE DISTRIBUTION PLUS ÉQUITABLE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Pour la performance et l'efficience de notre réseau universitaire

- Financement réparti en fonction des principes d'équité, de **flexibilité**, de **simplification**, d'**amélioration**, de **responsabilisation**, d'**efficacité**, de **prévisibilité**, de **transparence** et de **collaboration** entre les établissements.
- Nouvelle grille de pondération permettant de répartir les subventions pour l'enseignement.
- Financement par étudiant actualisé en fonction des coûts constatés, profitant à certaines disciplines telles que les sciences de l'éducation et les sciences infirmières.



